

Commune de Sainte-Montaine

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 1^{er} mars 2024, convoquée le 24 février 2024
Délibération n° 2024-03-04

Nombre de conseillers en exercice : 9	Présents : 9	Vote : 9 pour
---------------------------------------	--------------	---------------

L'an deux mille vingt quatre, le premier mars à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la Mairie, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Présents : Jean-Yves DEBARRE, Annick BAUDOIN, Rosemay BOURBON, Bertrand CASSÉ, Etienne FENART, Michèle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU, Igor OLSEVSCHI et Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Nicolas RAFFESTIN

Objet : Saison culturelle 2024 : pièce de théâtre « le REVIZOR »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que grâce à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, à la Région Centre-Val de Loire et au Département du Cher, la commune peut proposer des spectacles accessibles à tous et à prix raisonnables.

Vu le devis de la Compagnie des Poupées Russes d'un montant de 1 467.20 € pour la représentation « le REVIZOR » et les frais de déplacement, qui se jouera le 16 novembre 2024 au centre socio-culturel.

Considérant qu'il convient d'ajouter les repas des artistes, en plus du cachet et des frais de transport.

Monsieur le Maire dit qu'il convient de fixer les tarifs de vente des billets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la Compagnie des Poupées Russes, d'un montant de 1 467.20 €, pour la représentation « le REVIZOR », qui sera jouée le 16 novembre 2024 au centre socio-culturel.
- **ACCEPTE** la prise en charge des repas des artistes et tous les frais relatifs aux droits d'auteurs.
- **FIXE** les tarifs de vente des billets de la représentation « le REVIZOR » par la Compagnie des Poupées Russes, comme suit : Adulte : 10 € - Demandeurs d'emplois et jeunes de moins de 15 ans : 6 € et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer le devis, ainsi que tout document afférente à la représentation « le REVIZOR » par la Compagnie des Poupées Russes.
- **DIT** que la dépense sera prévue et imputée au compte 6232 – fêtes et cérémonies, du budget 2024.

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,
Nicolas RAFFESTIN



Le Maire,
Jean-Yves DEBARRE

